



Avignon, le 15 juillet 2022

Communiqué de presse

Signature d'une convention-cadre entre le SNT et la FNADAC

Le 13 juillet 2022, le président de la Fédération Nationale des Associations de DAC (FNADAC), Christophe Bennet et le président du Syndicat national des territoriaux, Louis Peretti, ont signé une convention-cadre liant leurs deux structures. Cette convention officialise un travail de rapprochement initié depuis 1 an entre les deux organisations.

La coopération entre le syndicat et la fédération s'axera autour de l'accompagnement des agent.e.s des services culturels des collectivités territoriales. Cet accompagnement est une dynamique préexistante au sein des deux partenaires. A la FNADAC, elle se traduit par l'échange de bonnes pratiques, l'outillage et les temps de rencontre pour rompre l'isolement de certain.e.s professionnel.le.s. Le SNT propose quant à lui un accompagnement pour tou.te.s les professionnel.le.s adhérent.e.s face à des difficultés rencontrées dans leur collectivité.

La FNADAC et le SNT souhaitent travailler la complémentarité de ces accompagnements. Par des échanges réguliers, ils souhaitent enrichir leurs offres et affiner la qualité de service aux agent.e.s. En recours d'un phénomène de dévitalisation ou d'instrumentalisation des politiques culturelles, les deux partenaires proposeront un espace de dialogue co-constructif, neutre et indépendant

Cette convention cadre se concrétisera entre autres par des travaux réguliers et des offres d'adhésion préférentielles pour leurs adhérent.e.s respectif.ve.s. Ce travail permettra des prises de positions communes dans les débats nationaux autour des politiques culturelles. Pour les deux signataires, cette convention fait partie d'échanges pluriels avec d'autres structures professionnelles.

Ce premier document durera tout au long des années 2022 et 2023.

Pour la FNADAC :

Contact Presse : Eddy GAILLOT - eddy.gaillet@free.fr

Délégué général : Alexis Aubert – fnadac.contact@gmail.com - 06 72 76 23 18

Pour le SNT :

Président : Louis Peretti - pdt.snt@gmail.com